



Québec, le 10 février 2006

Monsieur Michel Germain  
Commissaire médiateur  
Bureau d'audience publique en environnement  
575, Saint-Amable, bureau 210  
Québec (Québec)  
G1R 6A6

Monsieur Denys Jean  
Sous-ministre  
Ministère des Transports  
700, boul. René-Lévesque-Est, 29<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5H1

**Objet : Maintien de la demande d'audiences publiques pour le projet de réaménagement de la route 367**

Messieurs,

Le Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale nationale (CRE-Capitale nationale) souhaite par la présente vous signifier son maintien de la demande d'audiences publiques pour le projet de réaménagement de la route 367.

Dans notre demande du 14 octobre dernier, nous justifions notre demande d'audiences parce qu'il nous apparaît que ce projet n'est pas justifié, qu'il ne répond que partiellement au problème de sécurité et est contraire aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement. Le souhait premier du promoteur nous apparaît en effet être de répondre aux besoins des municipalités au nord et à leurs velléités de développement. La sécurité nous semble davantage utilisée comme un prétexte au projet, puisque le ministère des Transports (MTQ) pourrait, pour régler ces problèmes, poursuivre ces plans initiaux qui consistaient à améliorer le tracé actuel. Les mesures pour réduire la vitesse permettraient, quasiment à elles seules, de régler la plupart des problèmes de sécurité.

Toujours dans notre demande d'audiences du 14 octobre, nous suggérons la possibilité d'aller en médiation puisque nous pensions qu'il était envisageable de s'entendre avec le promoteur, si celui-ci acceptait de reconsidérer le tracé A (celui sur l'emprise). Malheureusement, nous avons compris qu'un tel scénario ne pouvait pas être considéré dans une médiation du BAPE puisque celui-ci pourrait ne pas satisfaire des tiers, c'est-à-dire des résidents situés sur la 367, n'ayant pas demandé d'audiences publiques et donc non consultés dans le cadre d'une médiation.

Nous avons toutefois accepté, lors de la première rencontre de médiation avec le ministère des Transports de permettre la médiation et d'éventuellement accepter de retirer notre demande d'audiences si le promoteur arrivait à des ententes avec les trois autres requérants. Cette proposition s'appuyait sur deux motifs. Premièrement, nous souhaitons que le MTQ négocie de

bonne foi et fasse un maximum d'efforts pour s'entendre avec les requérants. Deuxièmement, tout en réitérant que nous considérons le projet non justifié, il nous paraissait plus difficile de penser livrer seul en audiences un combat sur ce projet. En outre, compte tenu des ressources très limitées du CRE-Capitale nationale, il nous était difficile de prioriser ce dossier et d'y accorder le temps, l'énergie et les ressources financières nécessaires pour mener un combat en audiences du BAPE.

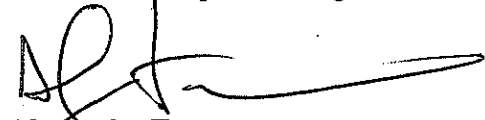
Lors de son Conseil d'administration du 30 janvier dernier, les administrateurs ont donc accepté suite à mon exposé de la situation, de retirer notre demande d'audiences, mais en ajoutant une condition à ce retrait : que non seulement le MTQ s'entende avec les trois requérants, mais aussi que notre retrait ne suscite pas de déception chez les résidents concernés. Plusieurs administrateurs ont accepté avec regret cette position compte tenu qu'il s'agit selon eux d'un mauvais projet, regrettant aussi que le CRE-Capitale nationale ne soit pas suffisamment pourvu sur le plan financier pour mener un tel combat.

Néanmoins, entre le 8 et le 10 février, un des requérants et plus d'une quinzaine de résidents ont communiqué avec nous, par écrit, nous demandant de maintenir notre demande d'audiences. Dans sa rencontre tenue ce midi, le Conseil exécutif du CRE-Capitale nationale a donc pris en considération ces derniers éléments, et a décidé, malgré notre manque de ressources, de maintenir notre demande d'audiences et ainsi venir en appui à ces citoyens.

Il va de soi que nous préférerions ne pas avoir à aller en audiences publiques. Pour se faire, nous ne pouvons qu'espérer que le promoteur, le ministère des Transports, acceptera de retirer son projet, du moins temporairement, et de chercher des solutions permettant de résoudre les problèmes de sécurité, mais en restant sur l'emprise de la route actuelle. Les seuls perdants d'un tel choix seraient les partisans de l'étalement urbain dans les municipalités desservies au nord.

En terminant, nous souhaitons aussi vous remercier pour l'exercice de médiation. Même si celle-ci ne se termine pas par le retrait de notre demande d'audiences, nous croyons que la médiation fut quand même un succès, puisque qu'elle a permis d'améliorer substantiellement le projet pour certains requérants. Compte tenu des contraintes à un tel exercice, il était sans doute difficile pour le BAPE et le MTQ d'aller plus loin.

Nous nous en remettons donc dans un premier temps au MTQ, qui saura, nous le souhaitons, revoir le tracé choisi. Autrement, nous serons présents pour la suite du dossier auprès des citoyens concernés. En souhaitant un choix durable à ce projet, nous vous prions d'agréer nos salutations les plus distinguées.



Alexandre Turgeon

Vice-président exécutif et directeur général

c.c. Thomas J. Mulcair, Ministre de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs  
France Hamel, Députée de Chauveau  
Marcel Corriveau, Maire de Saint-Augustin-de-Desmaures